

LÉGISLATION SOCIALE ET PAIE DANS LE SPECTACLE ET L'ÉVÉNEMENTIEL :

● ENGAGER ET RÉMUNÉRER

FORMES D'ENGAGEMENT ET DE CONTRACTUALISATION, RÉMUNÉRATIONS ET INTERMITTENCE

Les spécificités de l'activité du spectacle ou de l'événementiel, la multiplicité des formes d'engagement et de collaboration, les différents statuts, obligent à une gestion sociale parfois complexe. Comment préserver la qualité des collaborations et limiter les risques pour les employeurs et les collaborateurs (notamment les intermittents, les contrats aidés ou les bénévoles) ? Quels sont les différents statuts d'activités, les formalités d'embauche ou d'engagement ? Quel contrat de travail choisir et comment l'exécuter ?

OBJECTIFS DE FORMATION

- Différencier les multiples modes d'engagement, les statuts des collaborateurs
- Distinguer les différentes formes de contractualisation et établir le contrat adéquat
- Effectuer les formalités et les déclarations liées à l'embauche, à l'exécution et à la fin de contrat
- Identifier et utiliser les sources d'information juridique et réglementaire

CONTENUS

LES CADRES DE LA LÉGISLATION SOCIALE

- Les sources du droit du travail et les conventions collectives applicables
- Les vérifications préalables : licence, immatriculation, NAF
- Les cadres juridiques et les informations réglementaires
- Les modes et les formes de collaboration et de rémunération (honoraires, droits d'auteur, indemnités, salaires...)
- Les différents régimes, formes d'emploi et statuts

L'EMPLOI ET LA CONTRACTUALISATION

- Régime général, régime spécifique, bénévole, mineur, travailleur étranger, stagiaire
- Les différents types de contrats de travail
- Champs d'application, rédaction (mentions obligatoires et conseillées)

L'EXÉCUTION DU CONTRAT

- La durée du travail et les diverses modalités du temps de travail
- L'affiliation aux différentes caisses
- Les formalités d'embauche
- La fin du contrat : les différentes situations, les obligations et les formalités

L'INTERMITTENCE

- Les spécificités du régime et son champ d'application (les annexes, les types d'emploi, les conditions d'embauche, la rémunération, les déclarations)
- L'établissement du contrat
- Les rémunérations (cachets) appliquées à l'embauche des artistes
- Le fonctionnement de l'indemnisation et du Pôle emploi : ouverture de droits, admission, réadmission, base de calcul

- ➔ Cette formation alliée au module « Fiabiliser la paie des salariés » (3 jours) compose un programme complet pour maîtriser toutes les dimensions de la législation sociale et de la paie du spectacle et de l'événementiel.

25, 26
et 27 mars
2015

AIX-EN-PROVENCE

Arcade

3 jours

➔ INTERVENANTE

CATHERINE MAISONNEUVE,
consultante en gestion
d'entreprise culturelle

➔ PUBLIC

Organisateur et employeur permanent ou occasionnel dans le spectacle et l'événementiel. Toute personne en charge de l'embauche, des contrats, de tout ou partie de la gestion du personnel, entrant dans le métier ou qui souhaite actualiser ses connaissances : administrateur, secrétaire général, comptable, chargé de la paie, chargé de production ou de diffusion, responsable ou coordinateur, directeur ou responsable technique. Cette formation s'adresse également aux agents des collectivités territoriales ainsi qu'aux artistes, techniciens qui souhaitent maîtriser au mieux leur statut.

➔ FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Construire la viabilité économique de son entreprise culturelle / p. 25

Tenir et suivre la comptabilité d'une entreprise culturelle / p. 22

• LÉGISLATION SOCIALE ET PAIE DANS LE SPECTACLE ET L'ÉVÉNEMENTIEL : ENGAGER ET RÉMUNÉRER

Informations complémentaires

CONDITIONS DE PARTICIPATION OU PRÉREQUIS :

- Aucune.

EFFECTIF :

- 15 participants maximum.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION :

- Des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation accessibles en Intranet ;
- Des coordinatrices de formation disponibles tout au long de la formation, et au-delà, pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, au niveau collectif et individuel.

Autres outils :

- Centre de ressources, d'information et de documentation des arts du spectacle : consultation sur place ou via le site Internet de l'Arcade, Agence des arts du spectacle en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- Rencontres facilitées avec les services artistiques et les plateformes de l'Arcade.

ÉVALUATION :

- Entretien téléphonique et questionnaire pédagogique préalables ;
- Bilan oral et questionnaire d'évaluation écrit à l'issue de la formation ;
- Délivrance d'une attestation de formation.

HORAIRES :

- de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h15.

TARIF :

- 825 euros TTC.



CONTACT

Fany Latargez
04 42 21 78 53
f.latargez@arcade-paca.com

ARCADE

6, place Barthélémy Niollon
CS 30759
13617 Aix-en-Provence
Cedex 1

T. : 04 42 21 78 00

F. : 04 42 21 78 01

arcade@arcade-paca.com
www.arcade-paca.com

APE : 9499Z
SIRET : 305 350 795 00046

Déclaration enregistrée sous
le numéro : 93 13 09 343 13
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat